

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du mardi 15 avril 2025 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien (pouvoir de M. VIVIEN-MAGNIEN), Mme HYVERNAT Lauriane, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. NOTIN Guillaume, Mme PERILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu (pouvoir de M. DESTHIEUX),

Excusés : M. DESTHIEUX Hervé (pouvoir à M. ROLLET), M. VIVIEN-MAGNIEN Johan (pouvoir à M. GUIDE).

Mme Laure FANGET est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Vote du compte financier unique 2024, budget principal

Le conseil municipal élit M. Thierry LUCENET, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le vote des comptes financiers uniques.

M. Thierry LUCENET présente au conseil le compte financier unique 2024 du budget principal, établi conjointement par le trésorier et par M. Jean-Michel LUX, maire.

M. Jean-Michel LUX, maire, sort de la salle pour le vote du compte financier unique.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Thierry LUCENET, vote, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le compte financier unique 2024 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	0,00 €	298 889,95 €		221 667,32 €	0,00 €	520 557,27 €
Exercice	911 576,24 €	253 067,87 €	746 684,90 €	907 774,94 €	1 658 261,14 €	1 160 842,81 €
TOTAUX	911 576,24 €	551 957,82 €	746 684,90 €	1 129 442,26 €	1 658 261,14 €	1 681 400,08 €
Résultats de clotûre	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	359 618,42 €	0,00 €		382 757,36 €		23 138,94 €
Restes à réaliser	125 412,34 €	198 139,00 €			125 412,34 €	198 139,00 €
TOTAUX CUMULES	1 036 988,58 €	750 096,82 €	746 684,90 €	1 129 442,26 €	1 783 673,48 €	1 879 539,08 €
RESULTATS DEFINITIFS	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	286 891,76 €			382 757,36 €		95 865,60 €

Vote du compte financier unique 2024, budget Auberge de l'Appéum

Le conseil municipal élit M. Thierry LUCENET, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le vote des comptes financiers uniques.

M. Thierry LUCENET présente au conseil le compte financier unique 2024 du budget Auberge de l'Appéum, établi conjointement par le trésorier et par M. Jean-Michel LUX, maire.

M. Jean-Michel LUX, maire, sort de la salle pour le vote du compte financier unique.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Thierry LUCENET, vote, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le compte financier unique 2024 du budget Auberge de l'Appéum et arrête ainsi les comptes :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	25 000,00 €			4 272,14 €	25 000,00 €	4 272,14 €
Exercice	0,00 €	25 000,00 €	3 351,92 €	71,40 €	3 351,92 €	25 071,40 €
TOTAUX	25 000,00 €	25 000,00 €	3 351,92 €	4 343,54 €	28 351,92 €	29 343,54 €
Résultats de clôture	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	0,00 €			991,62 €		991,62 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	25 000,00 €	25 000,00 €	3 351,92 €	4 343,54 €	28 351,92 €	29 343,54 €
RESULTATS DEFINITIFS	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	0,00 €			991,62 €		991,62 €

Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2024

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique 2024 fait apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 382 757,36 €

Constatant que le compte financier unique fait apparaître en investissement un résultat de clôture de 359 618,42 € et que le solde des restes à réaliser s'élèvent en recettes à 72 726,66 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte de recettes 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 286 891,76 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte de recettes 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 95 865,60€
- Report du déficit d'investissement au compte de dépenses 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 359 618,42€

Affectation du résultat de fonctionnement du budget Auberge de l'Appéum de l'exercice 2024

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 991,62€

Constatant que le compte financier unique fait apparaître en investissement un résultat de clôture de 0,00€ et qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte de recettes 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 991,62 €

Vote des taux d'imposition 2025

Après avoir communiqué à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2025 transmis par la Trésorerie Générale de l'Ain, établi sur la base des taux votés en 2024, Monsieur le Maire propose à l'assemblée sur proposition de la commission finances, de maintenir ces taux.

Les taux votés en 2024 sont :

- o Taxe foncière sur bâti : 29,83 %
- o Taxe foncière sur non bâti : 27,68 %
- o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,54 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à deux abstentions (M. ROLLET et M. DESTHIEUX) et 17 voix pour :

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :
 - o Taxe foncière sur bâti : 29,83 %
 - o Taxe foncière sur non bâti : 27,68 %
 - o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,54 %

Vote du budget primitif 2025, budget principal

Après la présentation du budget primitif 2025 de la commune, préparé par la commission Finances, qui s'équilibre comme suit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Section de fonctionnement

Dépenses : 982 718,60€

Recettes : 982 718,60 €

Section d'investissement

Dépenses : 804 072,36 €

Recettes : 804 072,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le budget primitif 2025 de la commune.

Vote du budget primitif 2025, budget Auberge de l'Appéum

Après la présentation du budget primitif 2025 de l'Auberge de l'Appéum, préparé par la commission Finances, qui s'équilibre comme suit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Section de fonctionnement

Dépenses : 991,62 €

Recettes : 991,62 €

Section d'investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le budget primitif 2025 de l'Auberge de l'Appéum.

Groupement de commande papier

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative à un marché public de fournitures, ci-jointe en annexe,

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de procéder au renouvellement d'un groupement de commandes, afin de relancer un marché de fournitures de papier à l'échelon intercommunal, avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les communes membres de l'intercommunalité intéressées (soit 11 communes), ainsi que le SIVOS Mogneneins Peyzieux.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des Marchés Publics, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Etude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Etude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque commune membre (maire ou une autre personne désignée par lui).

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes, relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier,
- **DESIGNE** Mr Jean-Michel LUX représentant de la commune au sein de la Commission d'Etudes des Offres
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

Convention de mise à disposition CDG01

M. le maire expose que notre agent d'accueil étant en arrêt pour un moment, nous avons demandé au CDG01 de nous mettre à disposition l'une des personnes formées dans le cadre de leur récente formation de secrétaire de mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le CDG01.

Délégation du conseil au maire pour les dépôts de plainte

M. le maire rappelle la plainte qui a été déposée concernant la dégradation des caméras de la Maïon de l'Amitié. Les personnes incriminées ont bien été jugées coupables, mais notre demande de réparation

financière a été déboutée au motif que le maire n'avait pas la délégation du conseil pour le représenter dans une action en justice.

Afin d'éviter cet écueil, il propose de lui donner cette délégation afin que les futures plaintes posées au nom de la mairie ne soient plus déboutées.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-50 du 2 septembre 2020 accordant certaines délégations au maire, et en complément de celle-ci,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à compléter les délégations données à M.le maire dans le cadre de celles prévues par l'article L2122-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide que le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Facture EDF

M. le Maire informe que nous avons reçu une facture EDF dont le montant dépasse sa délégation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :
Donne mandat à M. le Maire pour régler la facture EDF d'un montant de 6 857,28€.

Pompe à chaleur Maison de l'Amitié – devis et subvention

M. DEROCHE rappelle que le chauffage de la Maison de l'Amitié est à changer.

Après consultation d'entreprises et l'obtention de deux devis, il propose au conseil de l'autoriser à signer le devis de l'entreprise MTE, qui propose de meilleures prestations, pour la pose d'une pompe à chaleur pour un montant 23 956,80 TTC de € (19 964,00€HT)

Par ailleurs, il demande également l'autorisation au conseil de déposer une demande de subvention auprès de l'État à ce titre, dont le plan de financement serait tel que ci-dessous :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		9 982.00€	50,00 %
Sous-total autofinancement		9 982.00€	
Etat	DSIL	9 982.00€	50,00 %
Sous-total subventions publiques		9 982.00€	
TOTAL H.T.		19 964,00€	100.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise MTE
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et à signer tout document relatif à cette opération.

Toilettes publiques – devis et subvention

M. DEROCHE expose que les toilettes publiques présentes près de la Maison de l'Amitié ne sont plus fonctionnelles et cela pose un réel problème lors des manifestations sur la voie publique.

Après consultation de trois entreprises, il propose au conseil d'autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès de l'État à ce titre, dont le plan de financement serait tel que ci-dessous :

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		12 250.00€	50,00 %
Sous-total autofinancement		12 250.00€	
Etat	DETR	12 250.00€	50,00 %
Sous-total subventions publiques		12 250.00€	
TOTAL H.T.		24 500.00€	100.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et à signer tout document relatif à cette opération.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 15 116,16€, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

- **Scolaire et Jeunesse**

Mme MOUCHETTE informe que le logo du conseil municipal des enfants a été choisi. Il sera désormais utilisé pour les communications du conseil municipal des enfants.

La prochaine séance de celui-ci aura lieu le 12 mai prochain.

- **Bâtiments**

M. DEROCHE indique qu'il a reçu un devis pour la vitre cassée de la salle des fêtes pour plus de 600€.

Concernant les radiateurs de l'école, nous avons un devis à 20000€ TTC mais ce ne sera pas possible budgétairement cette année.

Concernant l'extension de la mairie, quasiment toutes les réserves sont levées.

Concernant la bibliothèque, nous avons un groupe de bénévoles qui travaille sur le projet. Nous avons rencontré la bibliothèque départementale de l'Ain (BDA). Les conditions sont très strictes et nous avons un long chemin devant nous, mais ça n'a pas découragé les bénévoles, qui souhaitent s'y engager. Il y a un budget minimum de renouvellement des collections à prévoir et il faudra acheter une douchette pour le prêt des documents en complément du logiciel de gestion qui peut être gratuit. Le budget des fournitures courantes est à prévoir en fonctionnement également. M. DEROCHE a à nouveau rendez-vous avec la BDA

le 24 avril prochain. La BDA va nous conseiller sur le matériel à acheter auprès de fournisseurs spécialisés, même si nous ne sommes pas encore dans leur réseau.

- **Finances**

Une réunion aura lieu en mai ou juin pour décider des subventions aux associations.

- **Communication Fleurissement**

Mme CHAUVOT informe de l'installation des décorations de printemps et des installations de massifs, ainsi que des vols de plantes qui ont déjà eu lieu sur les nouvelles plantations.

Concernant la commémoration du 8 mai, les invitations sont à finaliser.

- **Voirie et chemins**

M. LUCENET informe que pour le chemin de St Pierre, la gestion des eaux pluviales pose problème puisque nous n'avons pas d'autre choix que de passer sur des terrains privés pour permettre l'écoulement du trop plein des puits perdus du chemin. Cet écoulement doit être dirigé vers le lotissement des chataigniers en passant par un chemin piétonnier. Les particuliers concernés sont contactés. Si nous obtenons l'accord de tous, nous pourrions envisager les travaux, sinon, ce ne sera pas possible.

La commission voirie a également prévu de l'entretien courant, des curages de fossés, de l'entretien de voirie, de l'élagage à différents endroits de la commune, en fonction des besoins.

- **Urbanisme et cimetière**

M. ROLLET informe qu'il a rendez-vous avec le bureau d'études SARESE pour envisager la pose de la borne IRVE le 22 avril prochain. Le même jour, il reçoit le SCOT suite à la retenue de la commune comme territoire modèle en terme de paysage.

Concernant le PLU nous sommes toujours en cours de consultation des Personnes Publiques Associées, notamment la CDPENAF qui se réunit bientôt à ce sujet. Le commissaire enquêteur a été nommé et nous allons bientôt le recevoir afin de préparer l'enquête publique.

Concernant le cimetière, nous avons reçu un devis pour une colonne du souvenir pour un montant de 1500€ TTC.

Questions diverses

- M. le Maire informe qu'une réunion de la participation citoyenne va bientôt être fixée.
- Nous avons reçu une sollicitation de l'association de la Maison du Père Noël, sans plus de précision pour le moment.
- M. le Maire expose que nous avons reçu une plainte d'une habitante du Carron à Cesseins, qui trouve que les voitures y circulent très vite. Nous faisons remonter la demande au Département qui est compétent sur cette route.
- Mme MOUCHETTE rappelle l'opération de nettoyage des abords du City Stade : le matériel est mis à disposition mais il n'y aura pas de flyer. Le matériel est à aller chercher à Pont d'Ain pour le 12 mai de préférence.
- M. DEROCHE informe que l'association des Amis du vieux Thoissey nous sollicite pour une visite de la chapelle d'Amareins le 8 août prochain. Ils nous ont donné des contacts pour une aide financière à la restauration du patrimoine.
- M. LUCENET rappelle les diverses plaintes reçues concernant la machine à pain et demande s'il est opportun de garder la machine.
- M. LUCENET rappelle également qu'il y a à nouveau des déchets en grand nombre tous les lundis matins autour de la garderie. Il y a également des déchets dans la prairie, ce qui pose problème pour les tontes et la salubrité générale. M. MOYNE approuve et confirme que la situation se dégrade à nouveau, avec également de l'échange de substances illicites. M. le Maire indique qu'il va prendre des mesures pour tenter de résoudre le problème.
- Concernant l'Auberge de l'Appéum, il y a des visites régulières de l'Auberge en ce moment.
- Mme HYVERNAT rappelle que M. BULAND n'a pas eu de réponse de la commune pour le moment. Cela va être fait rapidement.

- Mme FANGET informe que le n° de téléphone du food truck n'est pas noté sur l'information publiée sur panneau pocket.
- Mme FANGET rappelle que c'est bientôt le week end des conscrits et qu'elle espère que les gens vont venir en profiter.
- M. ROLLET informe que les cars scolaires de l'Ain vont devenir payants à 120€/an pour le collègue. Cela reste gratuit pour l'école primaire.
- M. NOTIN demande si l'escabeau de la salle des fêtes va être changé. Nous confirmons qu'il est budgété, commandé et reçu en fin de cette semaine.
- Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 6 mai 2025 à 20h30 en salle du conseil de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h20.

Le maire
J.M. LUX



La secrétaire
L. FANGET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name L. FANGET mentioned in the text above it.